

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)

**Commune d'ISLES LES MELDEUSES
Arrondissement de MEAUX
Canton de LA FERTÉ SOUS JOUARRE**





COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

SOMMAIRE

La commune d'Isles-les-Meldeuses est située dans la vallée de la Marne et est, compte tenu de cette situation géographique, exposée aux risques d'inondations en cas de crues de la rivière La Marne.

■ L'édito du Maire	page 3
■ Présentation de la commune	page 4
■ Plan de la commune	page 5
■ Analyse des risques	page 6
■ Risque inondation	page 7
■ Risque canicule	page 8
■ Autres risques climatiques	page 9 / 10
■ Transport de matières dangereuses	page 11
■ Risque sur conduite de gaz	page 12
■ Plan gaz	page 13
■ Risque pandémie grippale	page 14 / 15
■ Alerte	page 16
■ Consignes générales	page 17
■ Contacts utiles	page 18

COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

L'ÉDITO DU MAIRE

INFORMER AFIN DE MIEUX MAITRISER

Les catastrophes d'origine naturelle ou technologique sont des phénomènes que l'on ne peut écarter sur notre territoire.

A travers de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les services communaux et départementaux œuvrent pour identifier les risques, prendre les mesures préventives qui s'imposent, réagir rapidement et de façon cohérente pour préserver la sécurité.

A travers des gestes réfléchis, devenus des réflexes, le risque peut être limité, le risque zéro n'existant pas.

Il est de la responsabilité du Maire de prendre les mesures de première urgence pour assurer la sécurité de ses concitoyens.

A ce titre, le document d'information communal sur les risques majeurs que vous avez entre les mains vous permet d'obtenir l'information nécessaire afin de garder votre calme en cas de crise.

Le Maire,
Jean-Michel VAVASSEUR DESPERRIERS



COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

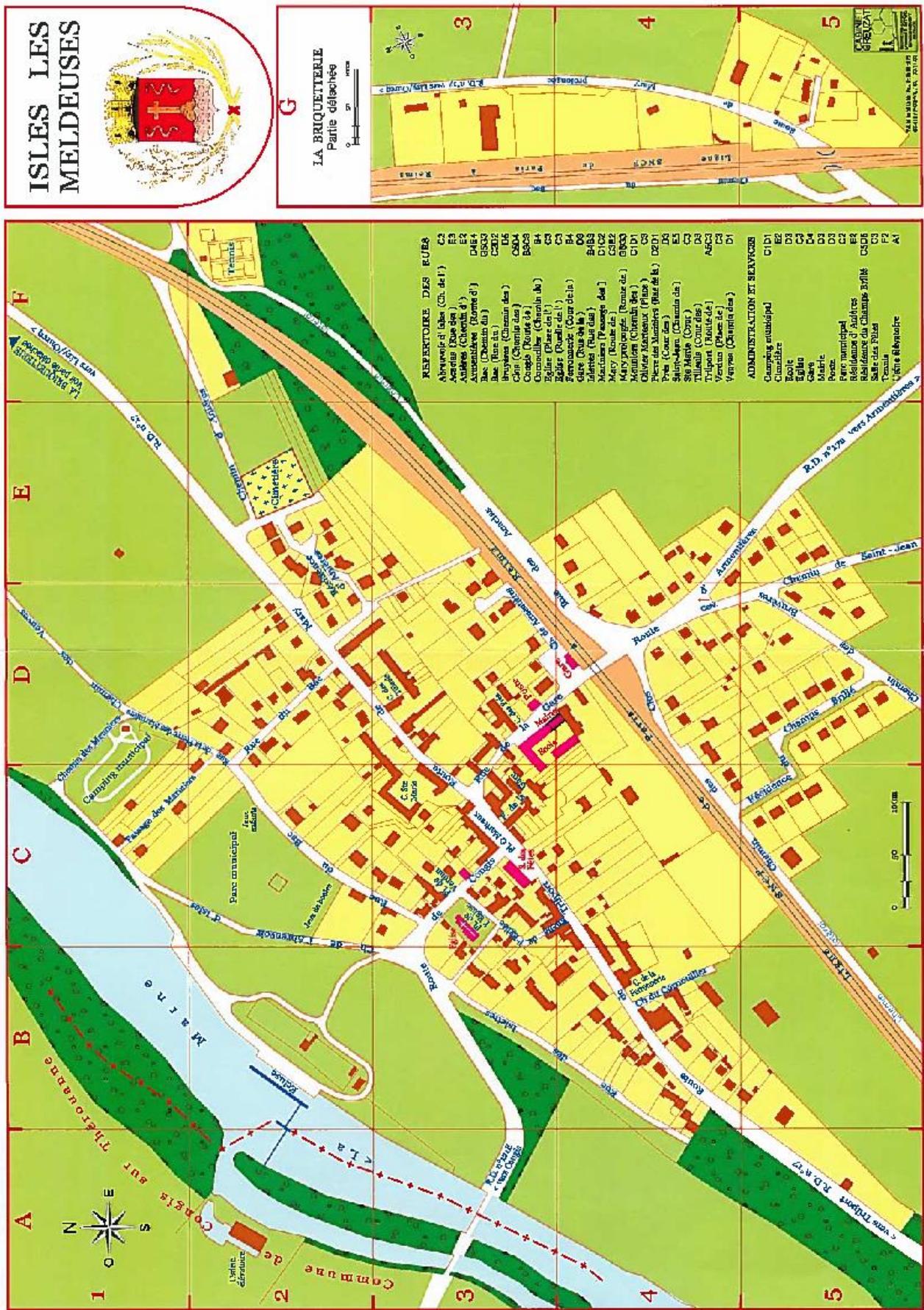
PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de ISLES LES MELDEUSES est un village du centre nord-est de la France. Le village est situé dans le département de la Seine-et-Marne en région Île-de-France. Le village s'étend sur une superficie de 6.94km² et 801 habitants au centre et les hameaux.

En fonction des risques connus, sont déterminés les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, les moyens disponibles et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.



PLAN COMMUNE



ANAL YSE

DES

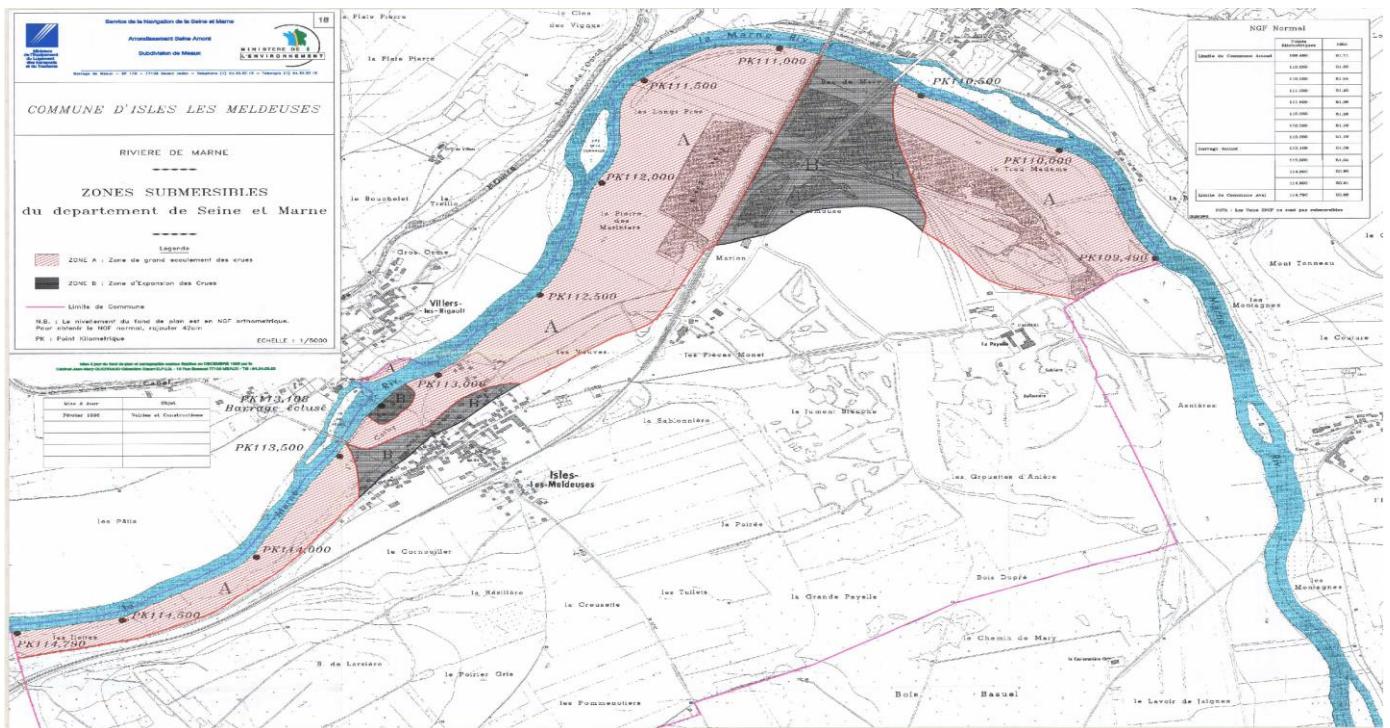
RISQUES



Inondation février 2018

COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

RISQUE INONDATION



ACTION DU MAIRE

Selon gravité permanence mairie

- déviations routes : route de Congis, rue du Bac et Chemin des Islettes. Routes déviées par Congis sur Thérouanne, Germigny l'Evèque
 - ponts coupés : pont Congis sur Thérouanne
 - **liste des personnes en zone inondable (voir dans l'annuaire de crise)**
 - déclenchement PCS

ALERTE

- cloches avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)
 - véhicule équipé d'un haut-parleur

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
 - Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
 - Couper le gaz, l'électricité
 - Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
 - Ne pas téléphoner (lignes fixes)
 - Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
 - Écouter la radio
 - Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux

COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine. En Seine-et-Marne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 39.4 ° relevé à Paris le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés: Eglise et Mairie*
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*



ALERTE



- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*

- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*

- *Affichages*

- *Message diffusé par les pompiers*

- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :

- *Permanence mairie*
- *Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers*
- *Déclenchement du PCS*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation*
- *Rue de la Gare et pont RD17 avec déviation par Germigny L'Evèque*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *cloches (signal national d'alerte)*
- *véhicule équipé d'un haut-parleur*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte**

COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ HP

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité, par exemple :

- *Évacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *cloches (signal national d'alerte)*
- *véhicule équipé d'un haut-parleur*

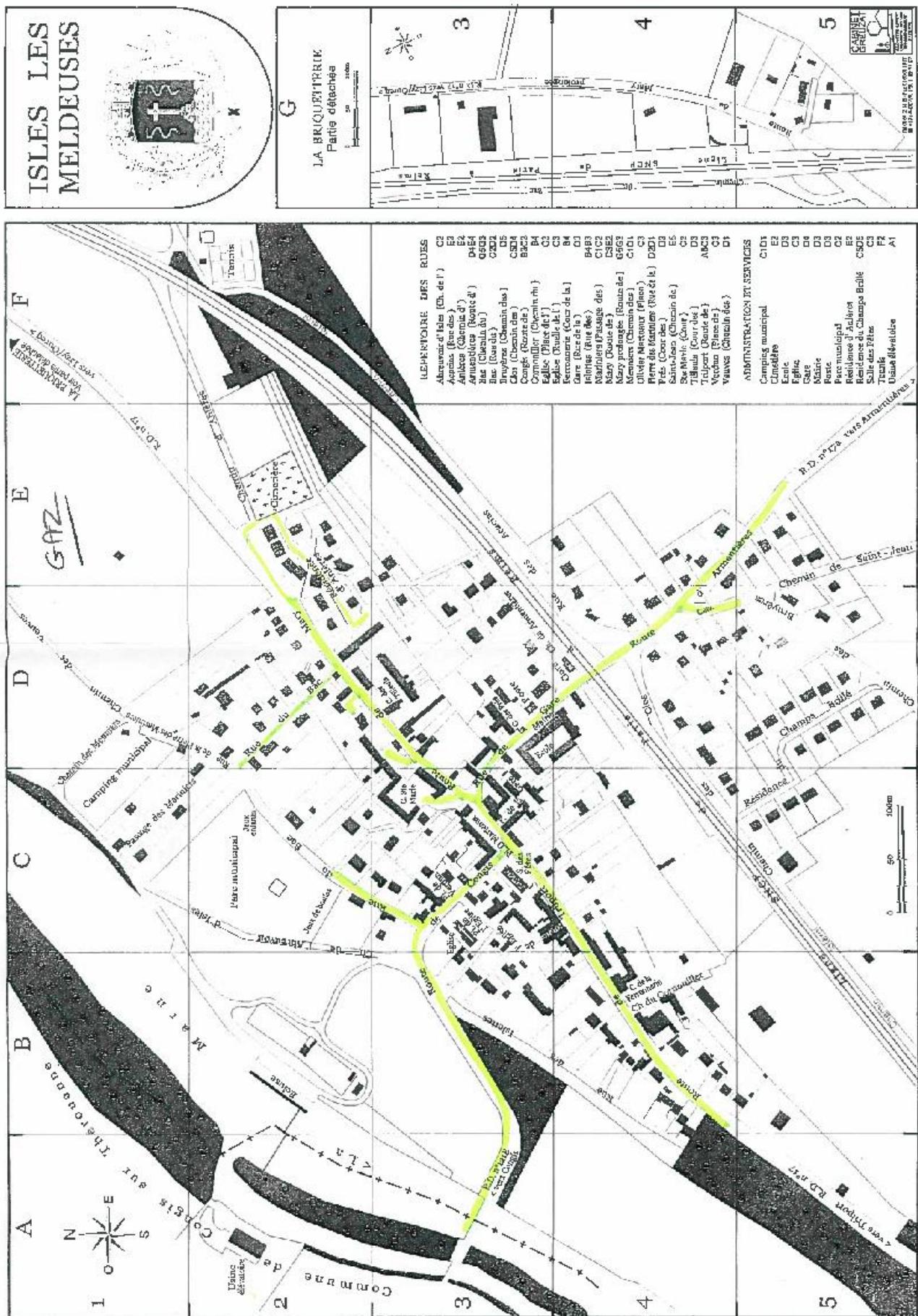
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de percement accidentel d'une canalisation, il y a lieu de :

1. Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite
2. Éloigner toute personne du lieu de la fuite
3. Téléphoner d'urgence aux pompiers, gendarmerie, s'il y a risque pour la sécurité des personnes et des biens
4. Téléphoner d'urgence à GRTgaz **0 800 47 33 33**
5. Ne pas tenter d'arrêter la fuite de gaz et, en cas d'inflammation, de ne pas tenter d'éteindre le feu

Attendre la venue des secours et des techniciens de GRTgaz

PLAN GAZ



COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'État. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 01.64.41.58.00). Sinon appeler la Préfecture au 01.64.71.77.77
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

ALERTE



La commune n'étant pas équipée de sirène a son modulé, le signal ne pourra être donné à l'aide de ce dispositif.

En fonction des évènements, des véhicules équipés de haut-parleurs diffuseront des consignes spécifiques.

Comment réagir ?

1. Mettez-vous aussitôt à l'abri dans un local fermé en cas de tempête ou de risque chimique et écoutez la radio (poste à piles) notamment France Inter fréquence 95.0 Mhz
2. Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.
3. N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par l'établissement où ils se trouvent.
4. Si vous devez évacuer, ne paniquez pas, quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, un peu d'argent, des vêtements chauds et vos médicaments indispensables.
5. Evitez de téléphoner pour ne pas saturer le réseau

Fin d'alerte

Messages par haut-parleurs sur véhicules

COMMUNE de ISLES LES MELDEUSES

CONSIGNES GÉNÉRALES

Les consigne générales s'appliquent dans tous les cas d'évènement majeur et sont complétées par des consignes spécifiques à chaque risque.

Informez-vous sur les risques qui nous menacent. Consultez pour cela les documents existants ou les sites internet spécialisés. Préparez un « kit de survie » comprenant une radio avec des piles, une lampe de poche, des vêtements chauds et une couverture.

Coupez les réseaux d'électricité, d'eau, de gaz. Mettez-vous à l'abri ou évacuez si les autorités vous le demandent, en emportant votre « kit ».

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, vous les exposeriez au danger ! ils seront pris en charge par les services municipaux.

Ecoutez la radio : France Info 105.5 Mhz, France Inter 95.0 Mhz, RMC 90.6 Mhz, 77FM 95.8 Mhz.

Ne téléphonez pas, ne fumez pas !

Si un confinement a eu lieu, attendez l'autorisation des autorités pour sortir.

Si une évacuation a eu lieu, attendez l'autorisation des autorités pour réintégrer les bâtiments et rebrancher les réseaux.

Prévenez les autorités de tout danger.

APPEL À LA SOLIDARITÉ

Il est des circonstances où les personnes âgées, handicapées ou isolées peuvent se sentir très désemparées. Développons la solidarité dans notre village, n'hésitons pas à créer des liens avec nos voisins et à leur rendre service. Soyons prêts à les accueillir en cas de difficultés majeures.



CONTACTS UTILES *

En cas d'urgence ou d'alerte à donner :

Sapeurs-Pompiers	18 ou 112
Samu	15
Gendarmerie	17

Où se renseigner :

Mairie	01 64 35 55 49
Préfecture	01 64 71 77 77
Sous-Préfecture de Meaux	01 60 09 83 77
Conseil Général www.seine-et-marne.fr	01 64 14 77 77

DRIEE-IF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France) 01 55 01 27 00 ou 01 44 59 47 47
www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr

DDT (Direction Départementale des Territoires) www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr	
Meaux	01 60 56 70 86
Melun	01 60 56 71 71

Agence Territoriale Routière Chailly en Brie 01 64 20 53 13

Hôpitaux :

Meaux	01 64 35 38 38
Coulommiers	01 64 65 37 00
Château Thierry	03 23 39 66 00
Centre Antipoison	01 40 05 48 48
ERDF	0810 333 077
GRDF	0800 47 33 33
Voies navigable de France	01 60 24 76 76
Météo France www.meteofrance.com	08 99 71 02 77
Bison futé www.bison-fute.equipement.gouv.fr	0 800 100 200

* Cette liste est donnée à titre indicatif et est non exhaustive